



SERVICE COMMUN DES LABORATOIRES UNE FERMETURE A MINIMA ANNONCEE,... PAS PLUS DE PRECISIONS...

Les organisations syndicales représentatives CFDT – SOLIDAIRES – FO – CGT ont ouvert la séance avec une déclaration liminaire commune (cf. PJ 1) exigeant des réponses notamment sur les fermetures d'établissements, les transferts de domaines, le devenir des prélèvements alimentaires, l'exigence de taille critique, ou le recours à la contractualisation pour les recrutements.

L'essentiel de ce groupe de travail était en effet consacré au Cadre d'Orientation Pluriannuel 2020-2022, dans lequel le chef du SCL Thierry Picart souhaite affirmer la pertinence et l'interdépendance des 4 missions dévolues au SCL, en soulignant (trop peu pour les syndicats) la capacité de réactivité du SCL, atout indispensable pour la DGCCRF et la Douane. Mais dans lequel il ouvre surtout la porte à un certain nombre d'évolutions qui répondent à des contraintes budgétaires et politiques, plutôt qu'à la volonté de garantir et développer un service public de laboratoire officiel dans les ministères économiques et financiers (cf. PJ 2).

Microbiologie

Thierry Picart a reconnu que l'avenir de la mission dépendait des suites du rapport de la mission inter-inspections sur la sécurité sanitaires des aliments, et que si le plan de prélèvement était maintenu il y aurait un maintien des renforts en personnels mis en place lors du transfert de l'activité du SCL de Paris.

Problème, plusieurs options sont toujours sur la table alors que les arbitrages ne sont toujours pas rendus ! Des réunions interministérielles vont se tenir très bientôt, et l'arbitrage déjà annoncé depuis des mois, sera rendu vraisemblablement avant la fin de l'année.

L'incertitude est également de mise sur le maintien ou non des TN Microbio, sachant qu'à la DGCCRF la programmation 2020 est en cours...

Fermeture d'établissement(s)

Le chef du SCL a annoncé la fermeture d'au moins un établissement d'ici 3 ans, tout en refusant de donner un nom, mais en égrenant les critères retenus pour la prise de décision, à savoir l'évolution du périmètre des missions des deux Directions Générales, l'état des bâtiments, et la pyramide des âges des personnels, ...

Les syndicats CFDT – SOLIDAIRES – FO – CGT dénoncent et combattent cette volonté politique qui va à l'encontre du besoin de renforcement du SCL !

Coopération et Mutualisation

Si le cœur de métier du SCL est bien le soutien à la DGCCRF et à la Douane, le chef du SCL souhaite tenir compte de l'évolution des champs de compétences des 2 directions de rattachement (transfert du recouvrement de taxes de la Douane à DGFIP, ou le cas échéant de prélèvements de la DGCCRF à la DGAL) pour se tourner vers d'autres administrations. Il a

souligné la volonté de garder la gouvernance actuelle du SCL par la DGCCRF et la Douane, et déclaré que pour les autres administrations il souhaitait recourir à des conventions, comme c'est déjà le cas avec la DGAL. M. Picart a insisté sur l'importance de la facturation aux autres administrations qui représente environ 10 % du budget du SCL.

Pour le chef du SCL, la mutualisation avec d'autres laboratoires pourrait signifier qu'à l'avenir certaines analyses (stupéfiants par exemple) pourraient être réparties sur le territoire entre les labos du SCL et ceux d'autres administrations, mais il modère des propos en précisant qu'aucune discussion n'a été entamée à ce sujet avec un autre Ministère.

Transfert de domaines

Le chef du SCL n'a pas indiqué quels sont les domaines qui, selon les termes du COP, ne peuvent ou ne doivent pas, ou peuvent être traités par d'autres entités en tenant alors compte de la qualité et du coût de la prestation ! Il a précisé qu'il ne pouvait pas internaliser des essais avec grande technicité et fait en nombre réduit, comme par exemple certains essais physiques.

Toutefois, il a refusé de dresser une liste sur ce que le SCL devait garder ou pas, préférant que soit simplement indiqué dans le COP qu'il ne fallait pas transférer certaines analyses.

Voilà qui ne donne ni informations précises, ni garanties, pour les collègues des différents domaines !

Recours aux Contractuels

Le chef du SCL a annoncé qu'il souhaitait que soit mentionné dans le COP : « qu'une réflexion serait menée quant à la structure RH, aux modalités d'organisation du service et à la structure des corps au sein du SCL » (pour faire clair : le corps des Ingénieurs).

Là encore, pas de garanties en matière de recrutement ! Ni d'évolution de carrières !

**Il est désormais urgent de construire la mobilisation
qui, seule, permettra de défendre le SCL,
service indispensable à ses directions de rattachement !**

Les représentants CFDT – SOLIDAIRES – FO – CGT ont donc refusé de cautionner le COP, qui traduit des orientations idéologiques allant à l'encontre des intérêts des missions du SCL, de ses agent-es et de leurs conditions de travail !